

**MAIRIE
DE
VIGNIEU**

Place de la Paix
38890



**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 08 avril 2024
20 h 00**

Date de convocation : 02 avril 2024
Conseillers en exercice : 12
Quorum : 7
Présent(s) : 11
Pouvoir(s) : 1

Nom	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)	Absent(e)
RÉGNIER Camille, maire	X		
DUMARTEREY Ana-Paula, 1 ^{ère} adjointe	X		
MARION Alain, 2 ^{ème} adjoint	X		
ZUCCOLO Christèle, 3 ^{ème} adjointe	X		
AUDOUAL Mickaël, 4 ^{ème} adjoint	X		
GROSSELIN Hélène	X		
FERRARIS Patrick		X	
MINCHIN Stéphane	X		
JULIA Olivier	X		
BOLDI Ingrid	X		
DUBOIS Céline	X		
RIMBOD Sébastien	X		

Secrétaire de séance : Hélène GROSSELIN

Pouvoirs : Patrick FERRARIS à Alain MARION

Camille RÉGNIER informe les élus que cette séance du Conseil Municipal est enregistrée pour permettre la retranscription du compte-rendu par les secrétaires de mairie. Ces enregistrements serviront uniquement à la rédaction des procès-verbaux, une fois validés et signés par le secrétaire de séance, ces enregistrements seront supprimés.

Stéphane MINCHIN demande si l'option de reconnaissance vocale est disponible sur l'appareil. Madame le Maire répond que non.

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

Délibérations : compte de gestion 2023 ; compte administratif 2023 ; affectation des résultats de la gestion 2023 au budget primitif 2024 ; vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2024 ; Budget Primitif 2024 ; application de la fongibilité des crédits ; enfouissement des réseaux aériens BT/TEL « rue Beauvenir » - Avant-projet et plan de financement (affaire 19.003.546) ; convention de participation financière aux charges de fonctionnement classe ULIS groupe scolaire Saint-Chef.

Dossiers : commissions Affaires Scolaires, commission Environnement : Journée de l'Environnement, organisation des prochaines cérémonies officielles, organisation de l'évènement « accueil des nouveaux habitants ».

Questions ou remarque des élus

Suspension de séance et parole au public

DELIBERATIONS

N° 07/2024 | Compte de gestion 2023

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2023** au **31 décembre 2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE, par 10 voix pour, que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2023** par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 08/2024 | Compte administratif 2023

Ingrid BOLDI arrive en cours de séance.

Madame le maire donne la présidence à M. Alain MARION, adjoint en charge des finances, afin que le conseil municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme Camille RÉGNIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section	REALISATIONS DE L'EXERCICE			Reports de l'exercice 2022	Total réalisations + reports	Solde des restes à réaliser	Résultat cumulé 2023
	Dépenses	Recettes	Résultats (avant reports n-1)				
Fonctionnement	727 153,56 €	834 274,13 €	107 120,57 €	325 466,15 €	432 586,72 €	0,00 €	432 586,72 €
Investissement	883 932,37 €	776 311,52 €	-107 620,85 €	-122 380,34 €	-230 001,19 €	-35 345,46 €	-265 346,65 €
Total sections	1 611 085,93 €	1 610 585,65 €	-500,28 €	203 085,81 €	202 585,53 €	-35 345,46 €	167 240,07 €

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

N° 09/2024	Affectation des résultats de la gestion 2023 au budget primitif 2024
-------------------	---

Sébastien RIMBOD arrive en cours de séance.

Madame le maire informe le conseil municipal que le résultat de la gestion budgétaire de l'année **2023** fait apparaître au compte administratif **2023** :

- en fonctionnement un excédent s'élevant à la somme de **432 586,72 €**
- en investissement un déficit s'élevant à la somme de **230 001,19 €**

En application des règles comptables en vigueur, l'affectation de ces résultats au budget **2024** doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal.

Cette affectation doit permettre à la fois de combler le déficit constaté et assurer l'autofinancement de travaux d'investissement tout en conservant souplesse de gestion en section de fonctionnement.

En conséquence, si l'excédent d'investissement constaté est reporté en l'état (compte 001), Mme le maire propose que l'excédent de fonctionnement soit affecté comme suit :

- **167 240,07 €** en section de fonctionnement, compte 002 (recettes)
- **265 346,65 €** en section d'investissement, compte 1068 (recettes)

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et après en avoir délibéré, par 12 voix pour

DECIDE d'affecter au budget primitif **2024** :

- en l'état le déficit de gestion 2023 d'investissement, d'un montant de **230 001,19 €** au compte 001 (dépenses)
- l'excédent de fonctionnement 2023, qui s'élève à la somme de **432 586,72 €** de la manière suivante :
 - ☞ **265 346,65 €** en section d'investissement, au compte 1068 (recettes)
 - ☞ **167 240,07 €** en section de fonctionnement, au compte 002 (recettes)

N° 10/2024	Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2024
-------------------	---

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que chaque année ce taux est révisé. La politique menée ces dernières années était d'augmenter doucement chaque année pour éviter une forte augmentation, tout en tenant compte de l'inflation et d'autres facteurs de la vie quotidienne.

Madame le Maire rappelle les taux appliqués en 2023 et propose au conseil municipal les nouveaux taux applicables en 2024, calculés lors des réunions de la commission finances.

Sur proposition de Mme le maire et de la commission finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, 11 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention,

DECIDE d'appliquer les taux d'imposition de la fiscalité directe locale suivants :

	<i>Pour information : rappel taux 2023</i>	Décision 2024
Foncier bâti	43,05 %	44,34 %
Foncier non bâti	65,88 %	67,86 %
Taxe habitation : - résidences secondaires	11,97 %	12,33 %

- logements vacants depuis plus de deux ans		
---	--	--

Stéphane MINCHIN demande qui fixe les bases. Madame le Maire répond que c'est le service des impôts.

Alain MARION explique que les dotations de l'Etat sont en baisse. Pour que les vignolais comprennent l'augmentation des taux, il faut que les projets communaux soient « visibles » (voirie, projet école ...).

N° 11/2024	Budget Primitif 2024
-------------------	-----------------------------

Stéphane MINCHIN demande si une ligne budgétaire est prévue pour l'entretien de la commune au cas où les soucis de santé de Daniel MARGERIT s'aggravent. Madame le Maire répond favorablement à cette question. Olivier JULIA complète en indiquant que c'est une ligne budgétaire à ne pas négliger. Stéphane MINCHIN questionne Madame le Maire sur une possible mutualisation avec d'autres communes est possible.

Sur proposition du maire et de la commission finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ADOpte le budget primitif **2024**, strictement équilibré en recettes et dépenses, de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 153 469,69 €	743 376,82 €
DEPENSES	1 153 469,69 €	743 376,82 €

N° 12/2024	Application de la fongibilité des crédits
-------------------	--

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le conseil municipal de déléguer au maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, le maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu :

- L'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;

Considérant que le conseil municipal a adopté la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

Le conseil municipal, entendu les explications de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

AUTORISE Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1^{er} janvier 2024.

N° 13/2024	Enfouissement des réseaux aériens BT/TEL « rue Beauvenir » – Avant-projet et plan de financement (affaire 19.003.546)
------------	--

Mme le maire informe qu'à la demande de la commune, le Territoire d'Énergie Isère a étudié la faisabilité de l'opération d'enfouissement des réseaux aériens BT/TEL « rue Beauvenir » (affaire n° 19.003.546).

Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération	231 386 €
Montant total de financement externe	181 757 €
Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE 38	2 809 €
Contribution aux investissements	46 820 €

Afin de permettre au Territoire d'Énergie Isère de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés.

Travaux sur le réseau France Télécom

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération	14 781 €
Montant total de financement externe	0 €
Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE 38	704 €
Contribution aux investissements	14 077 €

Afin de permettre au Territoire d'Énergie Isère de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, par 12 voix pour,

En ce qui concerne le réseau de distribution publique d'électricité

PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel	231 386 €
Financements externes	181 757 €
Participation prévisionnelle à charge de la commune (<i>frais TE 38 + contribution aux investissements</i>)	49 629 €

En ce qui concerne le réseau France Télécom

PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel	14 781 €
Financements externes	0 €
Participation prévisionnelle à charge de la commune (<i>frais TE 38 + contribution aux investissements</i>)	14 781 €

AUTORISE le Territoire d'Énergie Isère à lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre.

N° 14/2024	Convention de participation financière aux charges de fonctionnement Classe ULIS groupe scolaire SAINT-CHEF
------------	--

Mme le maire expose que conformément aux article L212.8 et R212.21 du code de l'éducation relatifs à la répartition des charges de fonctionnement des écoles, une participation financière aux frais de scolarité des enfants pour raison médicale est exigible par la commune d'accueil auprès des communes de résidence des enfants fréquentant ce type de structure. Elle précise qu'un jeune vignolais a été accueilli en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) durant l'année scolaire 2022/2023.

Mme le maire donne lecture de la convention relative à la participation financière aux charges des locaux scolaires pour les communes extérieures et demande à l'assemblée de l'autoriser à la signer.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Mme le maire, après en avoir délibéré, par 12 voix pour

AUTORISE Mme le maire à signer la convention et les avenants relatifs à la participation financière aux charges des locaux scolaires pour les communes extérieures

DIT que la participation sera imputée au compte 657348 du budget communal.

DOSSIERS

- 1. Commission Affaires Scolaires

Ana-Paula DUMARTEREY rend compte au conseil municipal de la rencontre qu'il y a eu avec l'inspectrice de l'Education Nationale Mme Nalet, concernant l'ouverture de classe à la rentrée scolaire 2024-2025, notamment sur le choix du lieu. Il faut déposer un dossier d'aménagement, l'envoyer au SDIS de Bourgoin-Jallieu. L'ouverture sera validée sur dossier (pas de déplacement du SDIS). Madame le Maire remercie l'inspectrice qui s'est déjà déplacée deux fois pour venir à sa rencontre et sur sa collaboration avec l'équipe municipale. L'ouverture de classe sera faite en prenant en compte le confort des enfants et la configuration des lieux.

Olivia JULIA exprime sa crainte sur le non-déplacement du SDIS, si des travaux sont engagés et qu'ils ne conviennent pas. Ana-Paula DUMARTEREY répond qu'un dossier technique (photos, dimensions, plans, travaux prévus) sera envoyé et que les travaux seront engagés qu'une fois le dossier validé.

Ana-Paula DUMARTEREY informe qu'elle réunira les commissions Affaires scolaires et Bâtiments pour le montage du dossier.

- 2. Commission Environnement : Journée de l'Environnement

La journée de l'Environnement aura lieu le samedi 4 mai à 9h, place Fanny Geneste. Plusieurs exposants seront présents : BioNat (frelons asiatiques), Maïa (apicultrice), Imagine Bikes, Conseil Municipal des Enfants (vente de limonade), le SYCLUM (mise à disposition d'un broyeur du vendredi 03/05 au 10/05/2024). Lo Parvi ne participera pas cette année. Des randonnées / balades seront organisées. L'objectif est de ramasser le maximum de branchages pour alimenter le composteur du restaurant scolaire.

- 3. Organisation des prochaines cérémonies officielles : cérémonie du 8 mai

Camille RÉGNIER, Ana-Paula DUMARTEREY, Christèle ZUCCOLO, Hélène GROSSELIN, Ingrid BOLDI, Mickaël AUDOUAL, Olivier JULIA seront présents.

- 4. Organisation de l'évènement « accueil des nouveaux habitants »

Cette manifestation, initialement prévue le 12 avril 2024 à 18h est reportée le 20 septembre 2024 de 18h à 20h. Le lieu reste à définir.

QUESTIONS DIVERSES

Réunion avec TE38 :

Stéphane MINCHIN informe le conseil municipal qu'il s'est rendu avec Mickaël AUDOUAL à une réunion de TE38 sur les économies d'énergie. Peu de communes adhèrent au TE38 (14 communes adhérentes, dont 6 à avoir demandé une subvention dans le cadre d'un projet)

Les projets jusqu'à 20 000 € peuvent être subventionnés à hauteur de 50% (régulation, thermomètre intelligent, adaptation des énergies des bâtiments). L'objectif est de prendre rendez-vous avec le technicien TE38 pour qu'il établisse un diagnostic des bâtiments pour savoir ce qui peut être mis en place dans un premier temps avec cette enveloppe de 20 000 €.

Alain MARION explique que des diagnostics ont déjà été faits pour la salle des fêtes notamment par l'AGEDEN. Stéphane MINCHIN explique que TE38 propose également des capteurs intelligents pour les luminaires extérieurs. TE38 est en charge de la rédaction du dossier administratif de demande de subvention. Il serait opportun de noter les numéros des compteurs Linky de l'éclairage public de la commune pour faire ressortir les points de consommation principaux. Un fichier peut être créé sur un ordinateur commun, comme celui des adjoints par exemple.

Peinture WC Ecole :

Le Conseil Municipal d'Enfants va organiser la peinture des toilettes de l'école primaire sous la mairie. Un dimanche matin, Ana-Paula DUMARTEREY va venir tracer des formes dans les toilettes pour que les enfants puissent peindre à l'intérieur.

Chemin du Turc :

Les travaux sont finis, un arrêté de réouverture va être rédigé à compter du 15/04/2024 pour les piétons et les vélos. En complément, Camille RÉGNIER informe le conseil municipal que la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné est en train de recenser les chemins de randonnée / balade sur le territoire. Ils sont venus en 2023 pour faire un diagnostic de la commune, le Chemin du Turc en faisant partie.

Eclairage public :

Deux points qui ne fonctionnent plus vont être signalés à TE38 via la plateforme : Allée de la Violette et 135 rue des Eners.

PAROLE AU PUBLIC

Suspension de la séance à 22h30.

La secrétaire de séance,
Hélène GROSSELIN

Vu, Mme le maire